

RCS : BESANCON

Code greffe : 2501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00812

Numéro SIREN : 538 516 022

Nom ou dénomination : 2BPI

Ce dépôt a été enregistré le 11/09/2018 sous le numéro de dépôt 4768

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	306 000		306 000	232 000
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>306 000</b>		<b>306 000</b>	<b>232 000</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	12 667		12 667	8 005
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				6
Charges constatées d'avance (3)				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>12 667</b>		<b>12 667</b>	<b>8 011</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>318 667</b>		<b>318 667</b>	<b>240 011</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				



**Etats de synthèse des comptes**

## Bilan passif

	31/12/2017	31/12/2016
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	15 000	15 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-187 875	-174 116
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>61 599</b>	<b>-13 759</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-111 276</b>	<b>-172 875</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	81 522	134 763
Emprunts et dettes financières diverses (3)	283 993	215 213
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 746	1 792
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	61 682	61 118
Produits constatés d'avance (1)		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>429 943</b>	<b>412 886</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>318 667</b>	<b>240 011</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	358 586	262 309
(1) Dont à moins d'un an (a)	71 358	150 577
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	212	113
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois
<b>PRODUITS</b>		
Autres produits		4
<b>Total</b>		<b>4</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>		
Autres achats & charges externes	4 009	3 440
<b>Total</b>	<b>4 009</b>	<b>3 440</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>-4 009</b>	<b>-3 436</b>
<b>CHARGES</b>		
Impôts, taxes et vers. assim.	159	383
<b>Total</b>	<b>159</b>	<b>383</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-4 168</b>	<b>-3 819</b>
Produits financiers	74 000	
Charges financières	8 233	9 940
<b>Résultat financier</b>	<b>65 767</b>	<b>-9 940</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>61 599</b>	<b>-13 759</b>
Résultat exceptionnel		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>61 599</b>	<b>-13 759</b>

# COMPTES ANNUELS

2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

**SAS 2BPI**

11 rue ARTHUR BOURDIN  
25300 PONTARLIER

APE : 6420Z

Siret : 53851602200018

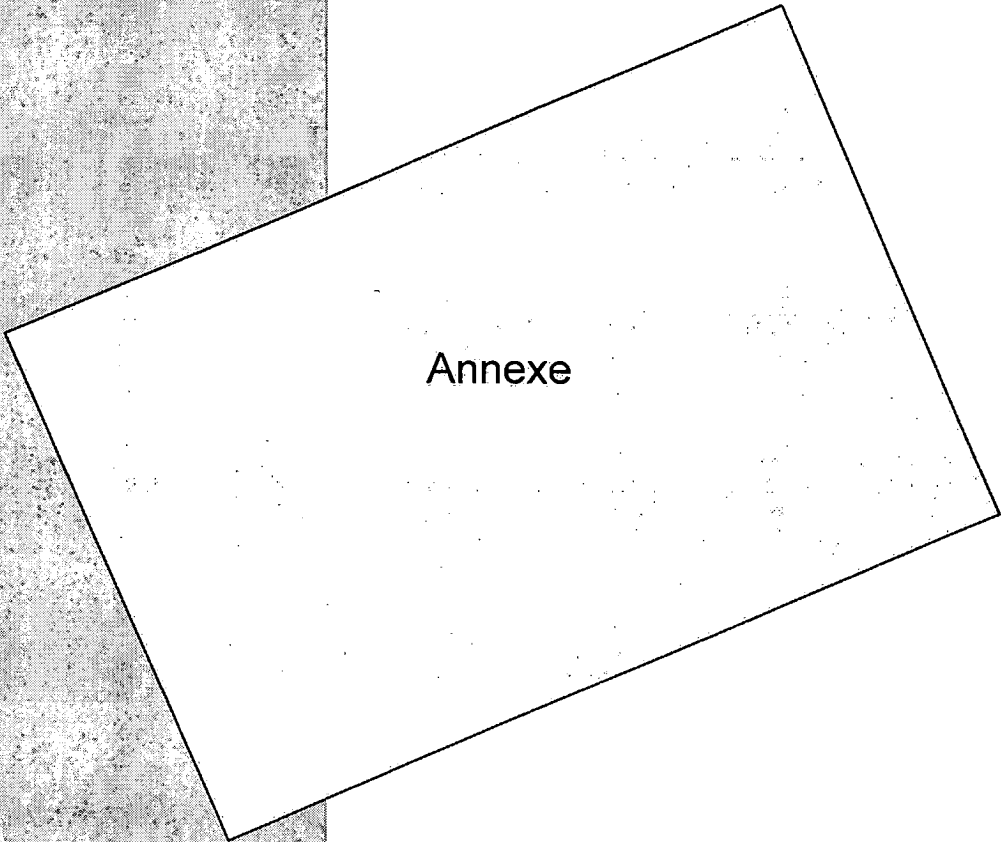
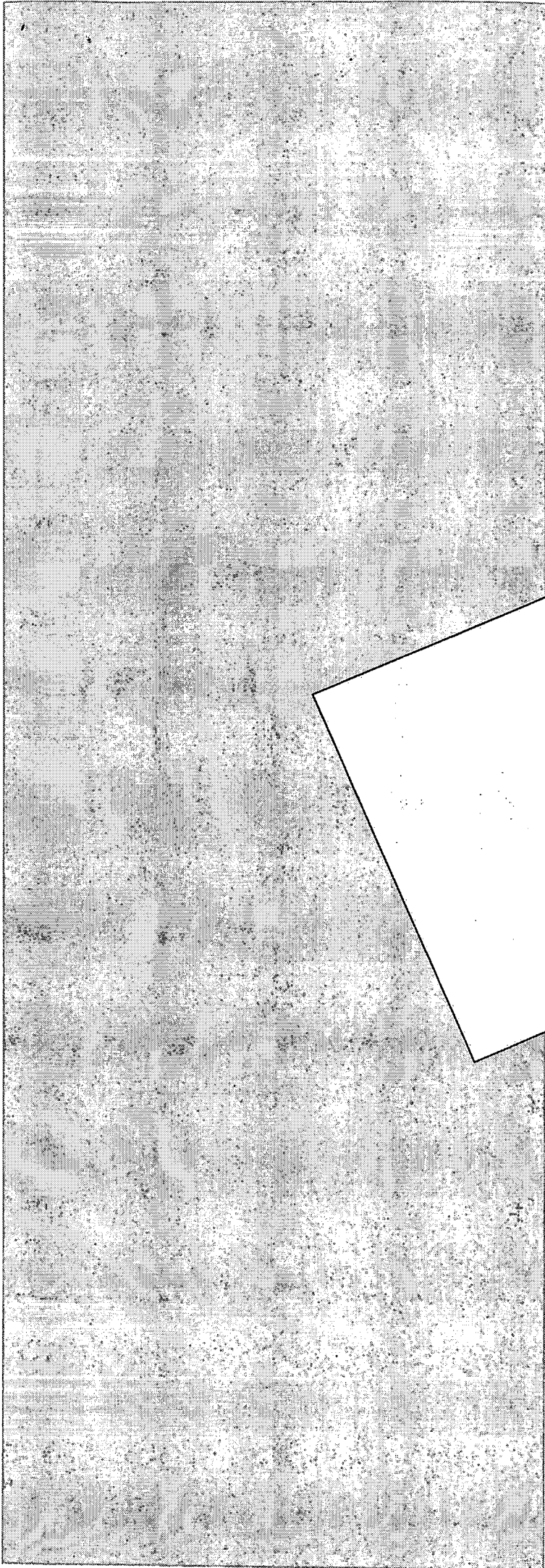


**CERTIFIÉ CONFORME  
A L'ORIGINAL**

**IN EXTENSO-CENTRE EST**

Société d'Expertise Comptable et de Commissariats aux Comptes  
inscrite au tableau de l'ordre de Nancy.

25302 PONTARLIER CEDEX



Annexe

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2BPI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 318 667 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 61 599 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/04/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

Les sociétés PERSPECTIVES HABITAT et AVENIR IMMOBILIER ont confirmé leurs soutiens financiers pour les exercices à venir, ceci permettant la continuité de l'exploitation.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	306 000			306 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>306 000</b>			<b>306 000</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>306 000</b>			<b>306 000</b>

## Notes sur le bilan

## Immobilisations financières

## Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
EURL CABINET FAIVRE - CENTURY 21 39100 DOLE	8 000	-32 378	100,00	38 846
- Participations (détenues entre 10 et 50% )				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	306 000	306 000			
- Participations (détenues entre 10 et 50% )					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 12 667 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	12 667	12 667	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>12 667</b>	<b>12 667</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Capitaux propres

## Composition du capital social

Capital social d'un montant de 15 000,00 euros décomposé en 1 500 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

## Notes sur le bilan

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 429 943 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	212	212		
- à plus de 1 an à l'origine	81 311	55 733	25 577	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 746	2 746		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	345 675	12 667	333 008	
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>429 943</b>	<b>71 358</b>	<b>358 586</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	53 340			
(**) Dont envers les associés				

## Notes sur le compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

---

#### Rémunération des commissaires aux comptes

**Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 1 498 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

#### Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

---

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2012, la société SAS 2BPI est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS 2BPI. Elle agit en qualité de tête de groupe.

## Autres informations

### Engagements financiers

### Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
CAUTION PERSPECTIVES HABITAT 50 % EMPRUNT CAISSE EPARGNE	22 196
CAUTION BPI 30 % EMPRUNT CAISSE EPARGNE	13 318
CAUTION PERSPECTIVES HABITAT EMPRUNT BANQUE POPULAIRE	36 919
CAUTION BPI 30 % EMPRUNT BANQUE POPULAIRE	11 075
Avals et cautions	83 508
NANTISSEMENT DES PARTS DE LA SOCIETE CABINET FAIVRE	
- AU PROFIT DE LA BPFC POUR EMPRUNT DONT LE SOLDE AU 31.12.2017 EST DE	36 919
- AU PROFIT DE LA CAISSE D'EPARGNE POUR EMPRUNT DONT LE SOLDE AU 31.12.17 EST DE	44 392
- CONVENTION DE BLOCAGE DU C/C PERSPECTIVES HABITAT POUR	90 000
Autres engagements reçus	171 311
<b>Total</b>	<b>254 819</b>
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

**EXEMPLAIRE  
GREFFE**

# Rapport du Commissaire aux Comptes

sur les comptes annuels

## **2BPI**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 15 000 €  
11, Rue Arthur Bourdin  
Les Epinettes  
25300 PONTARLIER

**Exercice clos le 31 décembre 2017**

## **Grant Thornton**

SA d'Expertise Comptable et  
de Commissariat aux Comptes  
au capital de 2 297 184 €  
inscrite au tableau de l'Ordre de la région  
Paris Ile France et membre  
de la Compagnie régionale de Versailles  
RCS Nanterre B 632 013 843  
17 C, rue Alain Savary  
Parc Artémis – BP 1949  
25020 Besançon Cedex

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

**Société 2BPI**  
**Exercice clos le 31 décembre 2017**

Aux associés,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **2BPI** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables - paragraphe « Autres éléments significatifs » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application de la convention comptable du principe de continuité d'exploitation.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- La note « immobilisations financières » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la méthode de valorisation des titres de participation.  
Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et des informations fournies ; et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

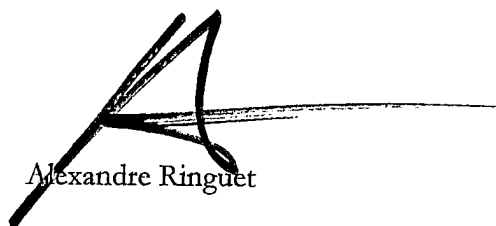
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société<sup>2</sup> à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Besançon, le 28 juin 2018

Le commissaire aux comptes

**Grant Thornton**

**Membre français de Grant Thornton International**



Alexandre Ringuet

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	306 000		306 000	232 000
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>306 000</b>		<b>306 000</b>	<b>232 000</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	12 667		12 667	8 005
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				6
Charges constatées d'avance (3)				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>12 667</b>		<b>12 667</b>	<b>8 011</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>318 667</b>		<b>318 667</b>	<b>240 011</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Grant Thornton  
Société Anonyme d'Expertise  
Comptable et de Commissariat  
aux Comptes

## Bilan passif

31/12/2017 31/12/2016

## CAPITAUX PROPRES

Capital	15 000	15 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-187 875</b>	<b>-174 116</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-111 276</b>	<b>-172 875</b>

**Grant Thornton**  
Société Anonyme d'Expertise  
Comptable et de Commissariat  
aux Comptes

## AUTRES FONDS PROPRES

Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		

## PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		

## DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	81 522	134 763
Emprunts et dettes financières diverses (3)	283 993	215 213
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 746	1 792
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	61 682	61 118
Produits constatés d'avance (1)		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>429 943</b>	<b>412 886</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>318 667</b>	<b>240 011</b>

(1) Dont à plus d'un an (a)	358 586	262 309
(1) Dont à moins d'un an (a)	71 358	150 577
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	212	113
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois
<b>PRODUITS</b>		
Autres produits		4
<b>Total</b>		<b>4</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>		
Autres achats & charges externes	4 009	3 440
<b>Total</b>	<b>4 009</b>	<b>3 440</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>-4 009</b>	<b>-3 436</b>
<b>CHARGES</b>		
Impôts, taxes et vers. assim.	159	383
<b>Total</b>	<b>159</b>	<b>383</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>4 168</b>	<b>-3 819</b>
Produits financiers	74 000	
Charges financières	8 233	9 940
<b>Résultat financier</b>	<b>65 767</b>	<b>-9 940</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>61 599</b>	<b>-13 759</b>
Résultat exceptionnel		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>61 599</b>	<b>-13 759</b>

Grant Thornton  
Société Anonyme d'Expertise  
Comptable et de Commissariat  
aux Comptes

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2BPI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 318 667 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 61 599 euros.



L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/04/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

Les sociétés PERSPECTIVES HABITAT et AVENIR IMMOBILIER ont confirmé leurs soutiens financiers pour les exercices à venir, ceci permettant la continuité de l'exploitation.

**Grant Thornton**  
Société Anonyme d'Expertise  
Comptable et de Commissariat  
aux Comptes

## Notes sur le bilan

**Grant Thornton**  
 Société Anonyme d'Expertise  
 Comptable et de Commissariat  
 aux Comptes

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	306 000			306 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>306 000</b>			<b>306 000</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>306 000</b>			<b>306 000</b>

## Notes sur le bilan

**Grant Thornton**  
Société Anonyme d'Expertise  
Comptable et de Commissariat  
aux Comptes

## Immobilisations financières

## Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
EURL CABINET FAIVRE - CENTURY 21 39100 DOLE	8 000	-32 378	100,00	38 846
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	306 000	306 000			
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

## Notes sur le bilan

**Grant Thornton**  
 Société Anonyme d'Expertise  
 Comptable et de Commissariat  
 aux Comptes

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 12 667 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	12 667	12 667	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>12 667</b>	<b>12 667</b>	

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

## Capitaux propres

## Composition du capital social

Capital social d'un montant de 15 000,00 euros décomposé en 1 500 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

## Notes sur le bilan

**Grant Thornton**  
Société Anonyme d'Expertise  
Comptable et de Commissariat  
aux Comptes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 429 943 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	212	212		
- à plus de 1 an à l'origine	81 311	55 733	25 577	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 746	2 746		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	345 675	12 667	333 008	
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>429 943</b>	<b>71 358</b>	<b>358 586</b>	

(\*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(\*) Emprunts remboursés sur l'exercice 53 340

(\*\*) Dont envers les associés

## Notes sur le compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

### Rémunération des commissaires aux comptes

#### Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 1 498 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

### Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2012, la société SAS 2BPI est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS 2BPI. Elle agit en qualité de tête de groupe.



## Autres informations

## Engagements financiers

## Engagements reçus

**Grant Thornton**  
Société Anonyme d'Expertise  
Comptable et de Commissariat  
aux Comptes

Montant en  
euros

## Plafonds des découverts autorisés

CAUTION PERSPECTIVES HABITAT 50 % EMPRUNT CAISSE EPARGNE	22 196
CAUTION BPI 30 % EMPRUNT CAISSE EPARGNE	13 318
CAUTION PERSPECTIVES HABITAT EMPRUNT BANQUE POPULAIRE	36 919
CAUTION BPI 30 % EMPRUNT BANQUE POPULAIRE	11 076

## Avals et cautions

83 508

## NANTISSEMENT DES PARTS DE LA SOCIETE CABINET FAIVRE

- AU PROFIT DE LA BPFC POUR EMPRUNT DONT LE SOLDE AU 31.12.2017 EST DE	36 919
--	--------

- AU PROFIT DE LA CAISSE D'EPARGNE POUR EMPRUNT DONT LE SOLDE AU 31.12.17 EST DE	44 392
--	--------

- CONVENTION DE BLOCAGE DU C/C PERSPECTIVES HABITAT POUR	90 000
--	--------

## Autres engagements reçus

171 311

**Total****254 819**

## Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de sûretés réelles

## **2BPI**

Société Par Actions Simplifiée au capital de 15 000.00 €  
Siège social : 11 RUE ARTHUR BOURDIN LES EPINETTES  
25300 PONTARLIER  
538 516 022 RCS BESANCON

---

### **TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 29 JUN 2018**

#### **DEUXIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 61 598,81 €, de la manière suivante :

- Un résultat de .....	61 598,81 €
- Une somme de .....	61 598,81 €
A l'amortissement partiel à due concurrence du compte « Report à nouveau »	
Débitéur de .....	-187 874,75 €
Qui ressortira ainsi à.....	-126 275,94 €

#### **Rappel des dividendes antérieurement distribués**

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

**Copie certifiée conforme**

**La Présidence**



**2BPI**

Société Par Actions Simplifiée au capital de 15 000.00 €

Siège social : 11 RUE ARTHUR BOURDIN

25300 PONTARLIER

538 516 022 RCS Besançon

**GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE**

1 RUE MEDEVAND

Palais de Justice

25000 BESANÇON

**Objet :** 2BPI

**N° RCS :** 538516022 RCS BESANCON

**N° gestion :** 2011B812

Pontarlier, le 07/09/2018  
REÇU PAR COURRIER  
LE 11 SEP. 2018

Monsieur le Greffier,

GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BESANÇON

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt et concernant la société sous référence, les documents suivants :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution votée,
- le rapport général du commissaire aux comptes.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le coût de ce dépôt sous forme d'un chèque de 45.63 euros en règlement de cette formalité.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, nos sincères salutations.

Le président

